

Grève dans l'aérien : *l'incurie du Gouvernement*

Depuis plusieurs jours, les agents en charge des contrôles de sûreté sont en grève dans nombre d'aéroports français.

Les conséquences de leur mouvement sont particulièrement médiatisées en cette période de fêtes de Noël.

Face à cette situation, le Gouvernement dénonce l'absence de dialogue, la mise devant le fait accompli, et l'intransigeance des salariés des entreprises concernées.

La ficelle est un peu grosse : depuis le 8 décembre, le préavis de grève dans ces entreprises a été lancé et aucune négociation n'a eu lieu.

Il aura fallu attendre 4 jours de mouvement avant de nommer deux médiateurs.

Il aura fallu attendre 5 jours et des annulations de vols en masse pour que le Gouvernement propose des mesures palliatives afin de répondre aux obligations qu'il a déléguées.

Mais au lieu de s'interroger sur sa propre incurie dans la gestion d'une mission régaliennne, que fait le Gouvernement ?

Une proposition de loi invoquant le nécessaire maintien de l'ordre public dans les aéroports, pourtant nullement mis en cause, justifiant ainsi une restriction du droit de grève dans l'aérien.

Face à un problème qu'il ne sait pas gérer, le Gouvernement, fidèle à sa méthode habituelle, répond par une loi inefficace, électoraliste à souhait. On en arrive même à se demander s'il n'a pas laissé pourrir la situation à dessein...

Cependant, il cible du même coup les pilotes de ligne qui n'ont pourtant rien à voir dans la situation actuelle.

Il est intolérable que le Gouvernement, pour masquer ses propres insuffisances, stigmatise, entre autres, notre population pilote en lui restreignant son légitime droit de grève.

Ne nous y trompons pas : sans retrait de la proposition de loi du député Diard, le SNPL France ALPA appellera les pilotes de ligne à un mouvement de grève à la mesure de l'attaque portée.

Le Bureau Exécutif